



Commune de Mont-Noble

Enquête publique

L'administration communale de Mont-Noble soumet à l'enquête publique la demande en autorisation de construire présentée par :

- M. Eddy Zermatten, à Mase, pour la construction d'une habitation en résidence principale, sur la parcelle n° 3770, folio n° 6, au lieu-dit *Tsa Créta* à Mase, zone chalets 0.5; coordonnées 2'600'225 / 1'116'443, en dérogation à la zone réservée.

Les plans peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au bureau communal à Nax mardi et mercredi de 14h00 à 17h00 et jeudi de 8h00 à 12h00 ou sur rendez-vous. Les oppositions éventuelles, motivées, doivent être adressées par écrit, sous pli recommandé, à l'administration communale de Mont-Noble, CP 11, 1973 Nax, en deux exemplaires, dans un délai de 30 jours à partir de la présente publication.

L'Administration communale

Mont-Noble, le 3 janvier 2020